



## Flash cultures n°2 - Mardi 9 Février 2021

**Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Avec le soutien financier de :

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
développement agricole et rural

**La période de froid annoncée devrait permettre d'effectuer des apports azotés dans de bonnes conditions. Attention les stades, que ce soit des céréales ou du colza ne sont pas si avancés que l'année dernière. Le colza est toujours la culture prioritaire suivi de l'orge d'hiver et enfin du blé. Par contre, il sera impossible de réaliser des traitements herbicides pour le désherbage des graminées dans les céréales ou insecticides pour les parcelles de colza à risque larves d'altises.**

**En zone vulnérable il est interdit d'épandre sur sol détrempe et inondé ou enneigé et d'épandre des effluents liquides ou des engrais sur sol gelé en surface ou pris en masse.**

### COLZA :

\* **Stade** : La reprise de végétation (C1), voire le début de la montaison (C2), est fréquemment observé notamment grâce à des températures douces comme vendredi dernier. La majorité des parcelles est encore bien verte, preuve qu'il y a encore de l'azote disponible.

\* **Fertilisation azotée** : Le premier apport d'azote peut être envisagé dans toutes les situations dès lors que la portance est au rendez-vous. La quantité d'azote du premier apport doit avant tout être déterminée à partir de la dose totale d'azote à apporter, de votre type d'engrais soufré et de sa dose. Généralement, il en découle une stratégie en 2 ou 3 apports selon la dose totale à apporter. Exemples dans le tableau ci-dessous

**Tableau 1 : Stratégie des apports d'azote sur colza**

Dose N totale / fractionnement	1 <sup>er</sup> apport Stade C1- C2 (entre-nœud visible)	2 <sup>ème</sup> apport Stade D1- D2 (boutons floraux)	3 <sup>ème</sup> apport Stade E (inflorescences secondaires)
100 à 160	50 à 80	50 à 80	
160 à 220	60 à 90	60 à 90	40

Recommandations :

- Sur des petits colzas dont la biomasse est inférieure à 400 g/m<sup>2</sup>, envisagez plutôt une stratégie en 3 apports avec un premier apport dès que possible de 40 à 60 unités.
- Hors zone vulnérable, on veillera à ne pas dépasser les 100 unités/ha au premier apport quelle que soit la situation.
- En zone vulnérable, la dose d'azote minéral totale doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1er et le 15 février, le total des apports effectués

ne peut excéder 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

- Attention, en zone vulnérable, l'apport d'azote est interdit sur sols gelés.

Il n'y a donc plus de temps à perdre si vous n'avez pas encore réalisé votre pesée sortie hiver. Pour calculer votre dose d'azote totale à apporter hors zone vulnérable, cliquez sur le lien ci-après [www.regletteazotecolza.fr](http://www.regletteazotecolza.fr).

### \* **Ravageurs** :

Larves d'Altises : Faudra-t-il intervenir encore avec un traitement Boravi WG lorsque les conditions météo le permettront ? Telle est la question que beaucoup se posent.

1) Pour le savoir rien de mieux qu'une berlèse réalisée en ce début d'année pour établir le risque pour la parcelle et peut-être pour vérifier l'efficacité du ou des traitements insecticides réalisés cet automne.

À ce jour, c'est la parcelle d'Augerans qui le démontre le mieux même si la berlèse est en cours. Dans le tableau ci-dessous figure le nombre de larves comptabilisé seulement dans les 5 jours suivant le prélèvement. La parcelle a reçu 3 insecticides à l'automne, 2 pyrèthroïdes les 9/09 et 24/10, et un Boravi WG le 4/11.

**Tableau 2 : Effet du poids frais et des traitements insecticides sur le nombre de larves grosses altises en 5 jours de suivi berlèse. Gaec de la Louvière - Augerans. .**

	NT colza 50 g/ pied	T colza 44 g/ pied	NT fu- mier 74 g/ pied	T fumier 99 g/pied
<b>Total larves/ (L1+L2+L3)</b>	<b>22.7</b>	5.9	5.3	3.8
<b>Dont L2+L3/ pied</b>	<b>5.6</b>	1.3	5	1.05

Les captures cumulées de grosse altise ont été exceptionnelles à l'automne, plus de 500 individus et l'on en voyait encore quelques-unes récemment. Là où le colza est le moins développé, 40 à 50 grammes tout de même, le nombre de larves par pied est supérieur à 20 dans le TNT ! Les traitements insecticides réalisés à l'automne permettent de diviser quasiment par quatre le nombre de larves et d'être pour l'instant en dessous du seuil de traitement.

Là où le colza est plus gros (fumier) que ce soit traité ou non, le nombre de larves est bien moindre, et les traitements insecticides permettent là encore et pour l'instant d'être en dessous du seuil d'intervention.

Depuis quelque temps, on distingue nettement le TNT là où le colza est moins développé, il est « jaune ».

**Photo 1 : Rectangle jaune correspondant au TNT à Augerans**



Cette parcelle de démonstration confirme la logique de raisonnement vis-à-vis des larves d'altises proposé par Terres Inovia, à savoir que plus un colza est développé moins il est exposé. Mais aussi l'efficacité des traitements insecticides d'automne que nous n'avions pas encore constaté dans les précédentes berlèses commencées début janvier. Voir Flash Culture précédent.

2) En l'absence de berlèse comment raisonner ?

Le poids frais est le premier élément à prendre en compte. Pour les petits colzas de moins de 10 voire 20 grammes/pied le risque doit être considéré comme élevé. Pour les plus développés une coupe transversale du pied de colza permet de voir ou non les larves d'altises qui parfois sont déjà au cœur du colza.

Ce test effectué sur une vingtaine de pieds par parcelle doit permettre au moins de hiérarchiser le risque entre les parcelles. Et donc d'avoir moins d'hésitations pour décider des parcelles les plus à risque.

**Photo 2 : "Coeur" du colza sain mais larve proche**



**Photo 3 : Galeries (zones brunes) dans les pétioles comme le cœur, avenir de ce pied de colza ?**



3) Beaucoup d'agriculteurs sont dans l'attente de réaliser un Boravi WG qu'ils n'ont pu faire depuis cet automne en raison des mauvaises conditions météo.

Faudra-t-il encore le faire lorsque les conditions seront réunies sachant que plus l'on tarde plus on s'expose à une moins bonne efficacité. Terres Inovia a constaté des gains minimes (environ 1q/ha) lorsque la reprise a lieu juste après le traitement.

Mais la seule démonstration réalisée par la Chambre d'Agriculture du Jura avec pesées au champ en 2020 a montré un gain de rendement considérable (10q/ha !) avec un traitement réalisé le 8/02 dans une situation où théoriquement on pouvait se passer de traiter.

Dans les situations où le risque est avéré, il faudra réaliser le traitement car tout doit être fait pour « sauver » le colza. Pour les autres situations, le coût du traitement (20 à 25 €/ha) comparé au prix de vente du colza (40 €/q ?) peut être l'élément décisif.

## **RAPPEL**

### **Seuils d'intervention :**

⇒ **Si moins de 2 larves (L2+L3)/pied ne pas traiter sauf si poids frais < à 10 g/pied de colza.**

- ⇒ **Si 2 à 5 larves/pied traiter si poids frais < à 45 g/pied de colza et ne pas traiter si poids frais > à 45 g par pied de colza.**
- ⇒ **Si plus de 5 larves/pied traiter sauf si poids frais > à 80 g/pied de colza.**

## **BLE D'HIVER**

\* **Stade** : Tallage.

\* **Désherbage**:

**En présence de graminées, le désherbage doit être la priorité et non l'apport d'azote.** Voir note « Objectif Cultures Propres » ci jointe réalisée conjointement entre Arvalis, Chambre d'Agriculture, Coopérative et Négoce.

\* **Fertilisation azotée** :

Les conditions météo prochaines devraient permettre de réaliser un premier apport d'azote dans de bonnes conditions. Faut-il pour autant réaliser le premier apport ?

Sur la base de nos expérimentations menées depuis plus de 20 ans, il n'y a pas de différence de rendement pour un premier apport réalisé entre le 10 février et la mi-mars sur un blé qui sera au stade « épi 1 cm » fin mars voire début avril. Donc pourquoi se priver de travailler dans de bonnes conditions surtout sur des parcelles où la portance est généralement délicate ?

Pour les parcelles disposant d'un reliquat azoté sortie hiver, et lorsqu'il est élevé (> à 60 N pour 2 ou 3 horizons) il est conseillé de ne pas se presser. voire de supprimer le premier apport et de commencer directement avec la dose du « deuxième » apport en anticipant le stade « épi 1 cm ». Cette technique montre parfois ses limites en cas de sécheresse prolongée après l'apport.

Concernant la dose à apporter en engrais solide (amo ou urée peu importe), c'est 40 unités et pas plus.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février, le total des apports effectués est plafonné à 50 N/ha.

Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mars, le total des apports effectués est plafonné à 80 N/ha.

Chaque apport suivant est plafonné à 120 N/ha.

## **ORGE D'HIVER**

Que ce soit du blé ou de l'orge d'hiver, le raisonnement ne diffère pas en ce qui concerne le désherbage. En présence de graminées en sortie d'hiver, parcelle dés herbée ou non à l'automne, priorité au désherbage et non au premier apport d'azote.

Pour l'azote, on retient généralement une stratégie en deux apports car la dose totale est généralement plus faible que sur blé. Soit un premier apport de 40-50 unités courant février et le solde au stade « épi 1 cm ».

Un troisième apport de 40 unités peut être envisagé au stade 1-2 nœuds en cas de dose totale > 140-150 N. Attention cependant en cas de production d'orge brassicole, un risque de déclassement en cas de taux de protéines excessif n'est pas à exclure. Le pilotage (N-Tester) est possible sous réserve de réaliser une zone sur-fertilisée.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février, le total des apports effectués est plafonné à 50 N/ha.

Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mars, le total des apports effectués est plafonné à 80 N/ha.

Chaque apport suivant est plafonné à 120 N/ha.